

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES RESPONSABLES

Il paraît qu'on était sur le point d'oublier qu'il y a une question sociale. Le gouvernement, dit-on, n'avait pas hésité à la mettre dans sa poche.

Or, il advint que cet événement nous rendit témoin d'un miracle. Tous ceux qui niaient l'existence de la question sociale alors qu'elle était visible à tous les yeux, ne pensaient plus qu'elle depuis qu'elle avait disparu.

On pourrait répondre à ces nobles sires que la question sociale n'est pas aussi simple qu'ils feignent de le croire ; qu'elle se présente sous de multiples aspects et que l'œuvre actuellement poursuivie par le ministère, qui est une œuvre d'émancipation intellectuelle et d'affranchissement moral, tient d'aussi près que possible à la question sociale.

Mais s'ils voulaient manifester par des actes et non par des paroles leur désir de voter des mesures favorables aux classes laborieuses, ils ne retarderaient pas comme ils le font la discussion de la loi militaire.

Tout est prêt désormais. La loi a été examinée et adoptée deux fois par le Sénat. La commission militaire de la Chambre a, depuis trois semaines, terminé ses travaux. M. Berthelet, député républicain et rapporteur de ladite commission, a achevé son rapport. Celui-ci, imprimé, vient d'être distribué aux députés.

Nos adversaires nierait-ils par hasard que cette loi soit une loi « sociale » ?

Eh ! sans doute, ils ne la combattraient pas franchement. Mais de tous leurs efforts ils s'emploieront à la faire échouer, car elle supprime définitivement tous les privilèges dont ils profitent ; parce que si elle réduit d'un an le service militaire pour les enfants du peuple, elle l'augmente d'un an pour les dispensés, fils de la haute bourgeoisie ; en un mot, parce qu'elle consacre ce principe d'égalité absolue qui n'est pas le leur et qui est le nôtre.

Leur retarder, pour l'instant, consiste à tactiquer le plus qu'ils pourront l'heure où elle viendra en discussion.

Aussi ont-ils organisé, à propos de la loi sur l'enseignement, une obstruction méthodique. A peine un amendement est-il repoussé qu'il en surgit deux autres. Si la majorité républicaine n'y met bon ordre, cela peut durer longtemps de la sorte et, dans tous les cas, les réactionnaires auront atteint un de leurs buts qui est d'empêcher que la discussion de la loi de deux ans soit commencée avant les élections municipales.

Eux seuls en seront responsables. Ce qui ne les empêchera pas de se répandre ensuite dans le pays et de répéter partout que la majorité républicaine et le Gouvernement sont impuissants à faire œuvre utile. Ils s'efforceront de tirer parti contre nous du retard qu'ils nous auront imposé.

Nous saurons bien montrer aux électeurs que les réactionnaires seuls ont empêché le vote de la réforme. Il vaudrait mieux pouvoir leur dire qu'elle a été votée malgré eux.

EMILE LAPORTE.

Chambre des Députés

Séance du 22 mars 1904

Après une longue discussion on décide, sur la proposition de M. Jaurès, de consacrer la première semaine de

chaque mois à la discussion des lois ouvrières.

On revient au projet de loi portant suppression de l'enseignement congréganiste.

Dans le dessein d'atténuer les effets de l'amendement Georges Leygues qui maintient les noviciats destinés à former le personnel des écoles françaises à l'étranger, dans les colonies et les pays de protectorat, M. Ch. Dumont a présenté un amendement qui, dans sa forme définitive, est ainsi conçu : « Les noviciats ne pourront recevoir d'élèves ayant moins de vingt et un ans ».

M. Buisson, rapporteur, dit que la commission accepte l'amendement qui est combattu par M. Massabuau. L'abbé Lemire s'évertue à démontrer que les noviciats en question risquent de ne plus recevoir d'élèves s'ils ne peuvent recevoir les jeunes gens à l'âge de douze à treize ans, et que voter l'amendement Dumont ce serait neutraliser complètement l'amendement Leygues que la Chambre a adopté hier.

L'abbé Lemire conclut en demandant le rejet de l'amendement.

Le principe de l'amendement Dumont, réserve faite de la question d'âge, est alors mis aux voix et adopté par 303 voix contre 264.

Reste alors l'amendement Massabuau tendant à substituer l'âge de 16 ans à celui de 21. Mais M. Louis Ollivier propose un autre amendement réclamant l'âge de 18 ans et M. Massabuau déclare se rallier à ce dernier amendement.

L'âge de 18 ans est alors mis aux voix. Le scrutin, cette fois, nécessite pointage.

La séance est suspendue à 4 heures 25.

Finalement, l'amendement Ollivier est repoussé par 286 voix contre 269. L'amendement Dumont, avec l'âge de 21 ans, est donc adopté.

Les paragraphes suivants passent ensuite sans grand débat. Ils sont, d'ailleurs, d'importance secondaire. Séance demain.

Séance du 23 Mars 1904

La droite veut tout d'abord empêcher la séance en prétextant que les députés ne sont pas en nombre.

Le bureau déclarant le contraire, on reprend la discussion de la loi visant l'enseignement congréganiste.

Le premier paragraphe de l'article 3 est voté. Il est ainsi conçu :

« Seront fermés dans le délai de cinq ans prévu à l'article premier : 1^o Tout établissement relevant d'une congrégation supprimée par application des paragraphes 2 et 3 de l'article premier. »

A partir de ce vote, la droite fait une obstruction continue et demande le vote des amendements par un scrutin public.

En présence de cette attitude, M. le président du Conseil demande que la séance soit levée et renvoyée à 9 heures du soir.

Adopté.

Séance de nuit du 23 Mars 1904

La Chambre a tenu hier soir une longue séance.

On a adopté divers articles de la loi contre l'enseignement congréganiste.

A deux heures du matin on scrutina encore pour savoir si on devait continuer la discussion de la loi ou renvoyer la séance à l'après-midi.

La droite, furieuse des votes successifs des articles, faisait à ce moment une obstruction telle que M. Combes a dû renoncer à la parole.

On demande le renvoi de la séance à deux heures de l'après-midi.

Ce renvoi est enfin prononcé au scrutin ordinaire par 313 voix contre 275.

La séance est levée à trois heures quarante.

Prochaine séance à deux heures après midi.

Sénat

Séance du 22 Mars 1904

Le Sénat adopte le projet appliquant aux armées de terre et de mer la législation relative à la libération conditionnelle, au casier judiciaire et à la réhabilitation de droit. Il adopte la proposition modifiant la loi de 1891 sur l'atténuation et l'aggravation des peines (loi de sursis).

M. Trouillot, ministre du commerce, a la parole dans la discussion de la proposition Richard Waddington sur le travail des enfants et filles mineures dans les manufactures.

M. Trouillot combat la proposition comme détruisant les effets de la loi de 1900. Après avoir édicté une augmentation de travail des femmes et des enfants, cette loi aboutit à une réduction progressive de ce travail. Elle vient à échéance. Les industriels qui ont bénéficié de la prolongation primitive doivent légalement accepter la diminution finale des heures de travail. Le ministre du commerce critique aussi les modifications que M. Waddington propose d'apporter aux conditions dans lesquelles peuvent s'effectuer les veillées ou le travail supplémentaire dans les industries dites de saison. Il ne croit pas que l'industrie française soit menacée par la concurrence étrangère.

M. Méline soutient la proposition de loi Waddington. Il affirme que la loi de 1900 n'a été votée par certains membres du Parlement que sur la condition qu'un accord international serait négocié avant son application ; cette condition n'étant pas remplie, la loi ne doit pas s'appliquer intégralement.

M. Méline insiste sur le fait qu'une seule limitation ne peut pas s'appliquer à toutes les industries, ni surtout atteindre les ouvriers adultes comme les enfants et les femmes.

M. Méline termine en disant que la loi permettra à l'industrie française de supporter sans dommages les mouvements qui résulteront de la substitution du nouveau régime de la loi de 1900 à l'ancienne législation sur le travail dans les manufactures.

M. Maxime Lecomte appuie les observations précédemment développées par M. Waddington et M. Méline. La discussion générale est close. Le Sénat décide de passer à la discussion des articles.

Prochaine séance, jeudi.

Le cas de M. de Lanessian

M. de Lanessian est fort malmené par ses électeurs, en raison de son attitude inqualifiable contre le Ministère.

Voici le procès-verbal que son Comité lyonnais fait publier :

Quatre cent dix membres du Comité central étaient réunis, lundi, au palais des arts, en assemblée plénière. A l'unanimité, moins une voix, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Le Comité central des républicains radicaux du premier arrondissement de Lyon, fidèle à ses déclarations antérieures dans lesquelles il n'a cessé de proclamer sa confiance dans le Ministère actuel ; considérant que, par des ordres du jour récents et multiples, il a nettement indiqué au député de la circonscription son désir formel de le voir soutenir de ses votes et de sa propagande ledit Ministère :

« Regrette que le citoyen de Lanessian ait cru devoir se soustraire aux indications qui lui étaient fournies ;

« Regrette qu'il ne se soit pas rendu à l'appel qui lui a été adressé au nom du Comité pour expliquer son vote ;

« Regrette bien davantage encore que son nom se soit trouvé joint à ceux des seuls députés cléricaux du Rhône, lors du vote de l'inopportune et tendancieuse interpellation Mitlerand ;

« Regrette enfin que des considérations d'intérêt particulier ou d'ambitions impatientes semblent depuis quelque temps, à la Chambre des députés, primer l'intérêt supérieur du parti républicain d'avant-garde ;

« Et recherchant une sanction efficace

à l'expression de son sentiment, demande impérieusement au citoyen Lanessian son élu, de donner sa démission pour permettre au suffrage universel de se prononcer de nouveau ».

Si M. de Lanessian n'est pas pleinement satisfait, c'est qu'il est difficile à contenter !!!!!

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Nouvelle attaque de Port-Arthur

On mande de St-Petersbourg que des torpilleurs japonais sont apparus au large de Port-Arthur dans la nuit du 21 au 22, vers minuit. Plusieurs batteries de la forteresse et les gardes-côtes les canonnèrent pendant vingt minutes. Quatre heures plus tard, la même scène se renouvelait. Enfin, à six heures et demie, on vit apparaître quatre navires japonais, puis onze autres avec huit torpilleurs ; à neuf heures, l'escadre russe sortit de la rade extérieure pour se porter au-devant de l'ennemi. Les cuirassés japonais tirèrent plusieurs coups de canon contre Lao-Te-Chan, puis se placèrent à l'abri de ce massif rocheux pour ouvrir le feu contre Port-Arthur.

Une dépêche de Moukden confirme cette série d'attaques.

Cette dépêche de l'agence Havas est aussi confirmée par une dépêche officielle de l'amiral Alexieff, adressée au tsar sur le rapport du général Stoessel.

Cette attaque ne paraît pas du reste avoir eu plus de succès que les précédentes.

INFORMATIONS

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis avant-hier à l'Élysée, sous la présidence de M. Loubet.

Le ministre du commerce a fait signer un décret constituant un comité technique d'œnologie, chargé d'étudier les mesures à prendre dans l'intérêt du commerce français des vins et spiritueux, tant pour la vente à l'intérieur que pour l'exportation de ces produits.

Le conseil, a ensuite expédié les affaires courantes.

M. Loubet en Italie

Le gouvernement a décidé de déposer une demande de crédits pour la visite du président de la République au roi d'Italie. A ce propos, on assure dans les sphères politiques qu'à aucun moment, il n'a été question d'une visite du président de la République au pape.

Rome se prépare à fêter chaleureusement le président de la République, et, dans de nombreux quartiers, des groupements se sont constitués qui demandent à prendre part à la réception.

On a craint un instant que les wagons présidentiels ne fussent empêchés, vu leurs dimensions, de passer par le tunnel du Mont-Cenis. C'est pourquoi on avait donné cet itinéraire comme douteux. La compagnie P.-L.-M. vient de faire procéder à des essais, qui ont réussi. Le train présidentiel empruntera donc, pour se rendre en Italie, la grande ligne Paris-Modane-Turin. La question de l'arrêt à la Spezzia est également résolue. Cet arrêt, qui d'ailleurs ne devait guère dépasser une heure — n'aura pas lieu, et la date du lancement du cuirassé Reine-Hélène est retardée. Le président ira donc, sans arrêt, de Paris à Rome, où il arrivera, le dimanche, 24 avril dans l'après-midi.

En quittant Naples, le président retournera en France par mer ; il s'embarquera sur le croiseur cuirassé la *Marseillaise*. L'*Amiral Aube*.

Un seul ministre accompagnera le président de la République : M. Delcassé, ministre des affaires étrangères. Les autres personnes de la suite

présidentielle seront M. Abel Combarieu et le général Dubois, secrétaires généraux de la présidence ; MM. Henry Poulet, chef du secrétariat particulier ; commandant Huguet, colonel Meaux-Saint-Marc, commandant Fraysse, officier d'ordonnance ; Mollard, directeur du protocole, et un secrétaire de M. Delcassé.

La Marine

La Commission du budget s'est réunie hier afin de discuter la situation générale de la marine, à la suite des dépositions qu'elle a entendues et pour arrêter les conclusions qu'elle soumettra à la Chambre, en lui présentant son rapport sur les demandes de crédits supplémentaires.

Le refuge de Tours

M. Francis de Pressensé, député du Rhône, président de la Ligue des Droits de l'Homme, qui avait récemment signalé au président du conseil les faits qui se sont produits au Refuge de Tours et qui ont amené la condamnation d'une religieuse, vient de recevoir la lettre suivante :

« Monsieur le président, Vous avez bien voulu me demander les mesures que je comptais prendre à l'égard des refuges et des orphelinats industriels, après les décisions judiciaires rendues contre diverses maisons du Bon-Pasteur, et en particulier contre le Refuge de Tours.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé que l'établissement du Refuge de Tours serait définitivement fermé dans les premiers jours du mois d'avril prochain.

Le préfet d'Indre-et-Loire a été invité à prendre toutes les dispositions nécessaires pour pourvoir aux besoins du personnel assisté.

Veillez, etc. Pour le président du conseil : Le secrétaire général : Edgard COMBES »

Le droit d'interpellation

Les députés ont reçu un projet de résolution de MM. Marcel Sembat, Bouvier, Chauvières, etc., tendant à ce que toute interpellation sommaire puisse être discutée dans la semaine qui suit son dépôt.

L'interpellateur seul aurait le droit de parler, et ce, pendant vingt minutes au plus.

L'affaire Dreyfus

La chambre criminelle de la Cour de cassation, poursuivant à huis clos son enquête sur l'affaire Dreyfus, a entendu l'archiviste Gribelin, le colonel du Paty de Clam et le général Gonse.

Samedi, la Cour entendra le général Mercier.

Les dépositions sont recueillies par des sténographes assermentés.

Capitaine et soldat

Le Conseil de guerre de Paris vient de condamner à 20 jours de prison le capitaine Blanchard du 128^e d'infanterie, pour avoir giflé un de ses hommes lors d'une revue.

Obsèques civiles d'un... prêtre

Si les ecclésiastiques s'y mettent ! ... On écrit de Livourne (Italie), qu'un prêtre, nommé J. Triglia, professeur au collège Cicognini di Prato, est mort à Lucca, à l'âge de 76 ans.

A son lit de mort, il a énergiquement refusé l'assistance d'un prêtre et par conséquent il a demandé à ce que ses obsèques fussent exclusivement civiles.

Il faut avouer que le fait est assez original.

En voilà un qui devait avoir confiance en l'efficacité de son ministère.

Tirages financiers

Crédit Foncier, communales 1902. Le numéro 423.099 gagne 100.000 fr. Le numéro 133.887 gagne 30.000 fr. Les deux numéros : 167.119, 96.374 gagnent 10.000 fr. Les quatre numéros : 256.075,

388.450, 472.682, 22.702, gagnent 5.000 francs. Trente autres numéros gagnent 1.000 fr.

Fonciers 1895

Le numéro 289.275 gagne 100.000 fr. Le numéro 135.154 gagne 25.000 fr. Le numéro 91.485 gagne 10.000 fr. Les numéros 108.177, 290.234, 296.891 gagnent 5.000 fr. Cinquante numéros gagnent chacun 1.000 fr.

Petites Nouvelles

L'*Officiel* promulgue la loi portant ouverture au ministère du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes d'un crédit de 3 millions 937.500 francs en vue de l'établissement d'un câble de Brest à Dakar.

Le Procureur de la République de Marseille vient d'ordonner l'ouverture d'une information à l'encontre du capitaine Lacotte, commandant du *Liban*, sous l'inculpation d'homicide par imprudence.

Vingt-quatre élèves de l'École navale supérieure de Gênes, venant faire un voyage d'instruction en France, sous la conduite de deux professeurs, ont visité lundi l'arsenal maritime et les chantiers de la Seyne.

Au dîner mensuel du Comité républicain du commerce et de l'industrie, au palais d'Orsay, un magnifique buste en marbre a été offert à M. Brisson, président de la Chambre des députés.

Un changement de direction va se produire, paraît-il, au *Soleil*. Le conservateur libéral, ce journal devient l'organe ultramontain des anti-protestants, sous la direction de M. Ernest Renaud.

Dans la séance de lundi, l'Académie des sciences a nommé correspondant pour la section de botanique M. Bertrand, professeur à la Faculté de Lille.

D'après une dépêche de la Paz, d'ailleurs suspecte, des ingénieurs anglais auraient découvert, dans les montagnes boliviennes, le fameux trésor des Incas.

Le navire qui a coulé dans les rochers du port de Tanger n'est pas l'*Helvetia*, mais le *Marocco*. On ne signale aucune victime. Le navire est venu se briser sur les rochers à l'entrée du port, la nuit étant très sombre. Il est coupé en deux et complètement perdu, ainsi que le cargaison.

M. Roehelfort, dans l'*Intransigeant*, annonce que Louise Michel est à l'agonie, succombant à une congestion pulmonaire.

Un élève de première année à St-Cyr, M. de Rouvray de Saint-Simon, âgé de 22 ans, en travaillant hier à la barre fixe, tomba si malheureusement qu'il se fractura le crâne et mourut quelques heures après.

Le général André est arrivé inconnu la nuit dernière à Dunkerque : il a visité ce matin les travaux et la défense des fronts-mer Ouest et le fort de Zuydcoote.

M. Camille Pelletan, ministre de la marine, a accepté de présider le 3 avril la fête de l'inauguration de l'hôtel de ville de Sens.

Le roi et la reine d'Angleterre arriveront à Copenhague le 30 mars, sur un de leurs yachts.

Une dépêche de Pretoria dit qu'on aurait constaté un cas de peste.

L'empereur Guillaume arrivera à Naples demain. Il commencera le 25 mars sa croisière. Il ira à Terracine où, selon le temps, il établira le programme de son voyage.

La nuit dernière, un certain nombre d'individus détenus à la prison de Belfort, ont tenté de s'évader en crochétant les serrures et en essayant de percer un mur contigu aux bâtiments du gouverneur militaire. L'arrivée d'un gardien a fait échouer cette tentative d'évasion.

CHRONIQUE

Curieux documents

Lorsqu'un ancien congréganiste produit une lettre de son supérieur général l'autorisant à se retirer de la Congrégation et une lettre de l'Evêque qui déclare le délier de tout engagement religieux, cette double attestation doit-elle suffire pour prouver la sécularisation ?

Quelques tribunaux l'ont pensé. C'est pourquoi nous allons, à notre tour, mettre sous les yeux des lecteurs quelques documents aussi curieux que confidentiels. Après les avoir lus, on verra avec quelle facilité ces certificats ont été établis. La loi ne fut pas tournée, elle donna seulement lieu à de fausses sécularisations qui permettent aux congrégations non autorisées de feindre leur soumission à la loi de 1901 tout en continuant d'exister.

Voici le premier. C'est une instruction « autographique », précisant aux religieux les conditions de la sécularisation. Cette instruction autographique a été saisie le 17 mai 1903, au cours d'une perquisition effectuée à Torton (Cher), dans une école privée dirigée par deux « anciens Petits Frères de Marie de Saint-Genis-Laval ». Elle est ainsi conçue :

I. Il résulte d'un écrit de la S. C. des Ev. et Rég., que les religieux dispersés ou renvoyés de leurs couvents doivent se rendre dans une maison de leur ordre pour y continuer leur mortification.

II. Dans le cas, où, pour des raisons de force majeure, les religieux ne pourraient se rendre dans un établissement de leur ordre, le supérieur général, avec l'avis du Régime, pourra autoriser (sub-gradu) nominativement les religieux à se séculariser aux conditions suivantes :

1° Le religieux conserve intégralement le vœu de chasteté.

2° Le religieux doit garder la pauvreté affective et effective autant que possible, comme sont tenus de le faire les religieux en voyage, les religieux en service, etc. Leurs habits séculiers seront simples, mais convenables et dignes de leur profession.

3° En ce qui concerne l'obéissance, le religieux resté sous la juridiction du supérieur ou de tout autre Frère qui aura reçu le pouvoir. S'il n'y avait pas de l'Frère désigné pour cela, le religieux, relève, quant à l'obéissance, du Frère de l'établissement le plus rapproché.

III. Les permissions de sécularisation, et les dispenses pour la pauvreté et l'obéissance ne sont accordées que pour un an. Elles doivent donc être renouvelées chaque année. Les religieux sécularisés doivent régler leur conduite de manière qu'elle se rapproche le plus possible de celle des religieux réguliers en ce qui concerne les exercices religieux, la fréquentation des sacrements, etc.

Il convient que les frères professeurs portent sous leurs habits séculier leur croix de profession ou tout autre partie du costume religieux, afin de se rappeler sans cesse les obligations que leur impose leur qualité de religieux.

1° Inventaire détaillé du mobilier ; valeur approximative — se servir du catalogue.

2° Indiquer ce qui a été placé chez des particuliers. Chez qui ? Adresse.

3° Indiquer ce qui a été vendu. Somme reçue. A-t-on porté l'argent sur le livre de compte ?

4° Arrêtés de compte au 12 avril.

5° Faire rentrer les fonds le plus possible : traitement, arrérages, pensions, mois d'école classiques, faux frais, secours ordinaires et extraordinaires.

6° Payer sans tarder vestiaires et classiques à la maison provinciale.

Cette instruction qui peut être considérée comme un type courant en usage dans toutes les congrégations, doit être complétée par un autre document : un « avis » dont deux exemplaires ont été également saisis au cours de la même perquisition à Torton (Cher).

On le voit, c'est avec la plus grande facilité que les congréganistes pouvaient feindre la soumission à la loi. Ajoutez que les évêques s'y prêtaient et qu'au mois de juillet 1903, le Juge de paix du canton de Berrax (Loire), effectuant, sur commission rogative du juge d'instruction de Roanne, une perquisition dans un immeuble occupé par d'« anciens Petits Frères de Marie », découvrit, dans le tiroir dissimulé d'un piano deux lettres imprimées qu'il saisit. Ces lettres, dont voici le texte, étaient signées du vicaire général et revêtues du sceau de l'archevêque de Lyon. On remarquera que ces imprimés signés et paraphés, étaient en blanc ; les deux exemplaires étaient conformes : lettres imprimées, signature manuscrite, sceau humide. En voici le libellé :

« Je soussigné, Vicaire Général de Son Eminence le cardinal-archevêque de Lyon, déclare que M. qui faisait partie de la Congrégation a été délié de ses engagements ».

Signé : Et. Vindry Vicaire général.

Espérons que ce dernier fait suffira pour convaincre les tribunaux de l'erreur dans laquelle ils tomberaient et de la faute qu'ils commettraient en acceptant comme incontestables de fausses pièces, qui ne constituent que de grossiers certificats de complaisance.

R. P.

REVUE DE LA PRESSE

C'est surtout le vote de l'amendement Leygues qui a occupé la presse ces jours derniers : C'était naturel. La presse républicaine n'est pas fâchée en général pour le député du Lot-et-Garonne qui paraît être poussé, surtout, par le désir de reconquérir un portefeuille !

Dans La Lanterne :

Un certain nombre de farceurs, qui osent se dire républicains, et même anticléricals, se sont alliés une fois de plus avec toute la réaction, pour introduire dans la loi sur l'enseignement congréganiste une disposition qui l'amende tout entière, qui la tue, comme on a dit.

De l'Aurore :

Pour aujourd'hui, M. Leygues bat l'estrange à la suite de M. Caillaux, en attendant le coup final que doit porter M. Doumer. On ne pouvait renverser le Ministère sur la question des noviciats, puisque M. Combes ne posait pas la question de cabinet. Mais on se fait la main contre le Gouvernement, on dissocie les forces républicaines pour affaiblir la résistance à l'heure du suprême effort.

La presse méliniste et réactionnaire au contraire exulte et déclare que c'est la fin du Ministère. C'est peut-être aller un peu vite en besogne, car le vote de l'amendement Dumont, modifié totalement le premier vote de la Chambre.

De la Libre Parole :

Doumer n'avait même pas de quoi payer les frais de sa première élection, il n'est arrivé à la Chambre qu'à l'aide des sacrifices que se sont imposés les Frances-Maçons. Il s'est vendu à Méline comme un petit cochon qui, en foire, pourrait discuter

son prix lui-même. Il a dit à Méline : « Je parle bien, j'ai une certaine influence à la Chambre, je puis vous embêter beaucoup avec la question de l'impôt sur le revenu que j'ai piochée à fond. Nommez-moi gouverneur général de l'Indo-Chine, avec trois cent mille francs de traitement, et je ne vous embêterai plus. »

Méline a accepté. Doumer a coulé des jours brillants comme vice-roi et il est revenu pour embêter Combes et pour nous changer, ce qui n'est pas inutile, car notre linge est passablement sale.

Il paraît que dans toutes les congrégations, qui n'ont pas encore été cambriolées, de pauvres religieuses sont en prières pour que Dieu bénisse les desseins de Doumer.

Je ne ris point de ces naïvetés. Les malheureuses femmes, traquées par ce misérable Combes, sont excusables d'espérer que Doumer au début serait un peu moins scélérate, mais j'avoue que les prières que j'adresse à Dieu réclament davantage de sa miséricorde et de sa justice.

Revue de la Presse locale

Du Quercinois, au cours d'un long article sur le 18 mars :

Les Lorquet de carrefour ou d'estaminet borgne, qui débâtèrent aux malheureux badadats du 18 mars fut une aurore de révolution sociale, en seront pour leurs frais de stupide divagation, et il n'y a qu'à déplore que par l'action d'une implacable fatalité, cette magnifique explosion de patriotisme, blessé dans son amour-propre, fut condamnée à mal finir, ayant mal commencé...

De l'Éclair :

Les percepteurs ont la déplorable habitude de remettre à découvrir des feuilles aux contribuables en retard.

Ces procédés sont regrettables à tous égards.

La première qualité à exiger d'un percepteur, c'est la discrétion. On la demande bien aux huissiers !...

M. Bellan, syndic du Conseil municipal de Paris, répondant à des vœux nombreux, vient de déposer sur la tribune du Conseil municipal, une proposition tendant à obliger les percepteurs à déposer leurs feuilles sous pli fermé ainsi que les huissiers ont accoutumé de le faire pour les papiers timbrés.

De La Défense :

Echantillons de la prose d'un homme chic !...

Le millionnaire Vaillant, le gros bourgeois cossu Jaurès, les cyniques maquignons Géraud Richard (alias Zéro — Mouchard), Bagnol et autres Chauvières somnolent Combes d'avoir à révoquer Lépine dans les vingt-quatre heures. Mais le plus enragé des gueuleards, fut sans contredit le sieur Coutant, député d'Ivry. Connaissez-vous par hasard le citoyen Coutant ? Dans la négative, allez au Palais-Bourbon une après-midi, dans la deuxième salle d'audience réservée au public. Vous y verrez tûbler, avec des érailllements d'une voix d'ivrogne, un grand gaillard réjoui, à la chevelure mérovingienne, fumant d'aristocratiques londres, les habits maculés de biter... C'est Coutant.

Et dans le même numéro de la pieuse feuille on parle de « journaux qui insultent basement... » !!

CHRONIQUE LOCALE

Conseil général du Lot

C'est le 12 avril prochain, que s'ouvrira la première session annuelle du Conseil général.

Vote de nos députés

Scrutin sur la 1^{re} partie de la disposition additionnelle Dumont : « Les noviciats ne pourront recevoir d'élèves ayant moins de... »

Adopté par 298 voix contre 250. Pour : M. Vival. Contre : MM. Lachèze et Rey.

Scrutin sur la 2^e partie de la disposition additionnelle Dumont : « ... moins de 21 ans »

Adopté par 310 voix contre 240. Pour : M. Vival. Contre : M. Lachèze. N'a pas pris part au vote : M. Rey.

Scrutin sur l'ensemble du 1^{er} paragraphe de l'article 2 du projet de loi concernant la suppression de l'enseignement congréganiste.

Adopté par 469 voix contre 10. Pour : M. Vival. N'ont pas pris part au vote : MM. Rey et Lachèze.

Scrutin sur les paragraphes 2 et 3. Adopté par 301 voix contre 226. Pour : M. Vival. Contre : M. Lachèze. N'a pas pris part au vote : M. Rey.

Sur l'ensemble de l'article 2, adopté par 350 voix contre 82, même vote que pour les paragraphes 2 et 3.

Pour l'instruction de nos enfants

Voici comment un de nos confrères réactionnaire a défini et délimité le devoir de l'Etat en matière d'enseignement :

Le meilleur moyen pour un Etat d'accroître le bien-être de ses citoyens, c'est de ne demander à l'impôt que les recettes indispensables. Or, l'indispensable, ce sont les services publics nécessaires, tels que le budget de la guerre, de la magistrature, de la police, etc. Dès que les particuliers veulent bien se charger d'un « service » utile à la collectivité, il est du devoir des gouvernants de laisser toute liberté à l'initiative des citoyens. Cela est vrai dans la commune, dans le département, comme pour le pouvoir central.

Aujourd'hui, une police contraire prévaut dans beaucoup d'Etats, on étend sans cesse les attributions du pouvoir au détriment des libertés individuelles et les impôts augmentent toujours. Mais nulle part l'étatisme ne sévit aussi durement qu'en France. Combien nous coûtera la politique scolaire ?

Bien que pour l'enseignement primaire des garçons et des filles qui va nécessiter en France et à l'étranger, des milliers d'écoles nouvelles et l'achat de tout un matériel scolaire, on a calculé qu'il faudrait 110 millions. On a calculé en outre qu'il faudrait une somme annuelle de 8 millions pour assurer les nouveaux traitements. Le Gouvernement, il est vrai, donne des chiffres moins élevés ; il annonce que la dépense se répartira sur plusieurs années ; enfin il ne s'occupe, d'abord, que des écoles primaires de France et non des colonies et des pays de protectorat. Ce qui est vrai, c'est que personne ne sait, à l'heure actuelle, ce que nous coûtera cette politique jacobine. Si on bâtit des « palais scolaires » comme ceux que l'on voit déjà dans tant de villes, nous assisterons à des dépenses ruineuses et nous aurons aussi une double ruine : matérielle et morale.

Ainsi le budget de l'instruction publique n'est pas de ceux que notre confrère conservateur considère comme « nécessaires ». L'Etat devrait abandonner le soin « d'instruire » les enfants à l'initiative des citoyens !... M. Jules Lemaître annonçait un jour que le premier soin des nationalistes au pouvoir serait de supprimer le budget de l'instruction publique.... Ils sont d'accord. Et cela explique suffisamment pourquoi nous ne sommes pas d'accord avec eux.

Bourses dans les lycées et collèges

Les sessions d'examen d'aptitude aux bourses dans les lycées et collèges s'ouvriront dans tous les départements :

Pour les garçons, le jeudi 14 avril prochain.

Pour les jeunes filles, le jeudi 21 avril.

La pêche

Par arrêté de M. le préfet de Lot, la pêche de tous les poissons et de l'écrevisse, la truite exceptée, est interdite du lundi 18 avril au dimanche 19 juin.

La pêche de la carpe dans la rivière du Lot est interdite jusqu'au 30 juin.

Pendant cette période d'interdiction supplémentaire, la pêche de la carpe à la ligne sera permise.

CAHORS

Les votes de M. Rey

Il est juste de reconnaître que depuis longtemps M. Rey fait le possible pour donner satisfaction au parti radical.

Il est du Bloc.

Aurait-il eu un regret en déposant dans l'urne le même bulletin que M. Leygues dont il ne doit pas ignorer les intentions hostiles au ministère ?

C'est nous qui regrettons ce vote de notre député.

Nous ne discutons pas les amendements repoussés par le ministère.

Nous estimons que ce ministère a assumé une tâche lourde, qu'il s'efforce de la mener à bien et que dans la lutte qu'il soutient il faut être, sans défaillance, avec ou contre lui.

Le transport « La Vienne »

Nous recevons une lettre de faire-part de décès du capitaine de frégate Henry Barbier « présumé perdu en mer, sur le bâtiment qu'il commandait ».

On se souvient que la Vienne quitta Rochefort le 10 décembre malgré une violente tempête qui a fait de nombreuses victimes dans la marine marchande et de pêche.

La Vienne a évidemment payé elle aussi son tribut à la mer. Avec elle notre compatriote et ami, Henry Barbier, l'a payé à son honneur et à son devoir de marin.

M. Barbier laisse à ses amis et à tous ceux qui l'ont connu, avec les regrets les plus douloureux, le souvenir d'une haute intelligence et d'un cœur loyal et dévoué.

C'est une perte pour eux et pour la jeune marine française.

Nous remercions nos respectueux condoléances à sa veuve et à tous les siens.

A. M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux Postes

UNE ENORMITE

Il arrive fréquemment qu'une personne — ignorante de stupides chinoiseries — se croit autorisée à coller sur une enveloppe des timbres non oblitérés découpés d'une cartelle, ces timbres ont, comme les autres, une valeur de 15 centimes. Il n'y a donc là aucune fraude.

Or, par un règlement, que le commun des mortels ne comprendra jamais, ce timbre bon sur une cartelle ne l'est plus sur une enveloppe et, arrivée à destination, la lettre est taxée, comme non timbrée.

C'est idiot, mais c'est légal. Le sera-ce longtemps ?

Nous pensons que M. Bérard serait unanimement approuvé en rapportant un si grotesque règlement.

LE TELEPHONE A CAHORS

Les avantages qui résultent de l'installation du téléphone dans une ville sont considérables.

Tout le monde s'est peu ou prou servi de ces petits appareils et chacun a pu apprécier combien grand étaient les services qu'ils rendaient aux commerçants, aux industriels, aux gens d'affaires, etc...

Mais en se plaçant qu'au point de vue strictement local, le téléphone serait d'une utilité courante, en donnant toute facilité de se renseigner, et cela sans dérangement, sans perte de temps.

Qu'un accident se produise sur tel ou tel point de la ville, il n'est pas besoin aux témoins de l'accident de se déplacer et d'aller courir à la recherche du médecin — ce qui demande beaucoup de temps ; par téléphone, le médecin avisé accourt dans le plus bref délai.

Un homme d'affaires — avocat, avoué, — est tenu de prendre un renseignement auprès de l'un de ses confrères, les clients attendent dans son cabinet, que vont-ils faire ? par le téléphone il demande à son confrère le renseignement nécessaire, tandis qu'actuellement, il est obligé de renvoyer ses clients et leur donner un second rendez-vous.

Nous ne citons que ces deux exemples pour montrer l'utilité immédiate de l'installation du téléphone dans une ville ; mais on comprend qu'il est infiniment facile de trouver une foule d'applications du téléphone dans la vie quotidienne.

Installer le téléphone dans notre ville, ce n'est donc pas du luxe : c'est d'une utilité première ; et l'on ne s'explique pas, que cette installation soit faite dans des chefs-lieux de canton situés à 30 kilomètres de Cahors, et qu'elle ne soit pas même en voie d'être faite à Cahors.

Encore, si comme excuse on pouvait dire : mais ça coûte trop cher ; nous n'avons pas d'argent : nous verrons plus tard.

Nous l'avons dit, l'installation du téléphone est gratuite.

Aucune autre excuse ne peut être invoquée ; l'indifférence des chefs de famille de notre ville à marquer le pas dans la marche vers le progrès... Et la routine triomphe à Cahors.

L. B.

Usine élévatoire

Un concours est ouvert pour la construction et l'installation d'un moteur avec pompes, et d'un générateur de vapeur, à usage d'élever sur les réservoirs du mont d'Angély, soit à une hauteur ascensionnelle de 50 mètres environ, 45 litres par seconde d'eau puisée dans l'aqueduc reliant l'usine municipale à la source des Chartroux.

Lesdits appareils mécaniques seront installés dans un bâtiment à construire en prolongement de l'usine hydraulique actuelle (cette construction fera l'objet d'une entreprise spéciale).

Le programme-cahier des charges est déposé au secrétariat de la mairie où l'on pourra en prendre connaissance, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, de dix heures du matin à midi et de deux heures à quatre heures du soir. Il en sera adressé un exemplaire aux constructeurs qui en feront la demande.

Lâche procédé

De la Petite Gironde :

Un abominable factum anonyme, imprimé sur papier gommé, a paru dimanche matin dans Cahors. Une partie de ces imprimés avait été confiée à la poste et une autre placardée sur les arbres et sur les murs.

temps qu'il ne s'y était pas présenté, car il redoutait la clairvoyance de son ami, qui se doutait de sa position et lui avait fait plusieurs fois d'amicales remontrances.

La visite qu'il allait faire pour Achille lui coûtait beaucoup ; il avait eu toutefois le courage de surmonter ses répugnances. Il devait à son fils tout tenter pour assurer son bonheur.

Quand on annonça le comte de Montbrison à l'hôtel Grandvilliers, le baron allait se mettre à table avec sa fille. Il poussa un cri de surprise et courut au-devant du nouveau venu. Jeanne était devenue très pâle. Elle se doutait qu'il serait question d'elle dans le cours de cette visite et elle sentait sans rien connaître d'ailleurs des projets de son père, que son bonheur ou son malheur allait se décider dans cette soirée. Depuis deux mois, Achille lui annonçait la visite du comte ; mais depuis deux mois le baron se montrait très froid et très réservé chaque fois qu'il était question du mariage futur de Jeanne et d'Achille. La jeune fille tremblait qu'il n'eût quelque autre projet en tête. Elle allait bientôt être fixée. Tout valait mieux que l'incertitude dans laquelle elle était plongée et qui la tuait.

Le dîner fut silencieux, sans entrain.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 6

L'AMOUR et l'ARGENT

PAR Jules de GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

N'ayant jamais éprouvé de résistance à ses désirs et même à ses fantaisies, il n'avait pas été façonné et durci. Il avait conservé toute sa mollesse première comme un fer qui n'a pas été trempé.

Aussi, on a vu avec quelle indignation il avait accueilli les propositions du notaire, et voilà que déjà ce beau feu était passé... Vernaudon n'aurait eu qu'à prendre par la main pour qu'il se laissât aller sans résistance.

C'est ainsi qu'il avait été entraîné qu'il était devenu le jouet de ses passions, dès que la mort de sa femme l'avait livré à lui-même. Il entra dans le monde à quarante ans aussi neuf qu'un collégien qui sort du lycée. Il n'allait pas au cercle. Il n'avait jamais joué. Il ne connaissait que de loin, que de vue, les femmes qui s'amusaient, comme les connaissances les honnêtes femmes, pour les avoir cou-

doyés dans les couloirs des théâtres ou les avoir croisés en voiture autour du lac.

Son amour pour sa femme l'avait noué. Quand il fut seul, il se trouva jeté tout à coup dans le monde des cercles et des restaurants à la mode par ses relations. Il avait l'air d'un gros oiseau effaré qui vient de briser sa coquille, qui regarde avec stupeur tout ce qui l'entoure.

Il fallut le piloter, le dénaiser. Ses amis s'en chargèrent et ce ne fut pas long.

Le comte avait environ trente mille francs de rente à la mort de la comtesse. Depuis cette époque, il avait dépensé une moyenne de soixante à quatre-vingts mille francs par an, soit au jeu soit aux courses.

La veine ne lui avait pas été favorable et à deux ou trois reprises, il avait attrapé, comme on dit, une de ces colottes dont on parle dans les cercles et autour du champignon.

La situation était encore plus grave qu'il ne le supposait, et le notaire ne lui avait pas tout dit pour ne pas l'épouvanter tout à fait. Il était non seulement ruiné, mais il demeurait obéré, s'il le fallait.

Après être resté longtemps plongé dans les amères réflexions dont nous avons indiqué la nature, le comte prit enfin une résolution. Il sonna son valet de chambre.

— Lionel, dit-il, vous allez faire du feu dans ma chambre et préparer mon habit et ma cravate blanche.

— Bien, monsieur le comte.

— Vous préviendrez mon fils que je ne dinai pas ce soir à la maison et que je ne rentrerai que tard.

— Bien, monsieur le comte.

Le domestique s'inclina et sortit.

— Je dinai chez Grandvilliers, se dit le gentilhomme, et j'aurai son dernier mot. C'est un rude assaut que je vais avoir à soutenir, mais c'est pour mon fils.

Le baron de Grandvilliers habitait rue de Varenne, un de ces vieux hôtels aux murs jaunés par l'âge, aux portes massives, qu'on trouve plus guère que sur la rive gauche de Paris. Le baron n'était pas issu d'une famille ancienne et presque illustre comme celle des Montbrison. Son père avait été anobli, sous la restauration, pour différents services rendus à des émigrés hauts placés auxquels il avait prêté de l'argent. Il était banquier et très riche. A la fin de sa vie, le nouveau gentilhomme avait fait de mauvaises affaires, et son fils avait été élevé au milieu des soucis, des tracassés et des terreurs qui emplissent une maison qui croûle.

Néanmoins, le banquier était parvenu à force d'énergie, à se tirer, avant de mourir, du mauvais pas dans lequel il était engagé, mais son fils avait toujours

conservé de ses impressions d'enfance un grand amour pour l'argent et une grande crainte de manquer un jour de ce métal si précieux. Le vieux baron avait quitté ensuite les affaires et était mort en laissant à son fils une somme considérable. Le jeune homme avait alors vingt-sept ans. Il avait épousé la fille d'un agent de change, qui lui avait apporté une dot copieuse mais mourut quelques années après, laissant à son mari une fille Jeanne de Grandvilliers. Celle-ci venait d'avoir dix-sept ans au moment où commença notre histoire. C'était une jeune fille blonde, très belle, de taille moyenne, tenant beaucoup de sa mère, dont elle avait les yeux bleus superbes, mais ayant également dans le caractère un peu de l'énergie et de la ténacité de son grand-père.

Les Grandvilliers et les Montbrison étaient liés d'amitié depuis longtemps. Mme de Grandvilliers avait été la compagne la plus intime de la comtesse de Montbrison. Ils allaient ensemble aux bains de mer, avaient loué ensemble une loge à l'Opéra.

Jeanne et Achille avaient partagés, tout enfants, leurs goûts et leurs jeux et s'étaient pris d'une amitié qui devait se changer avec l'âge en un sérieux amour.

Loïn d'écorner son capital, le baron de Grandvilliers avait toujours accru, chaque année par des spéculations heureu-

ses, l'héritage que lui avait laissé son père et la dot apportée par sa femme.

Comme l'avait dit Vernaudon, il était un peu rapide en affaires. Il aimait l'argent pour l'argent, sans doute parce qu'il avait vu de près les souffrances causées à ses parents par le manque de ce métal indispensable.

Il avait rendu sa femme malheureuse, lui refusant toutes les satisfactions de vanité que sa situation de fortune lui aurait permis de lui accorder. Il se plaignait toujours des frais exagérés de sa toilette, et cependant jamais femme n'avait été plus simple que la baronne.

Tout autre était le comte de Montbrison, qui ne s'inquiétait guère des dépenses de la comtesse. Il avait épousé celle-ci par amour. Elle était presque sans fortune, d'une ancienne famille comme lui, ruinée par la Révolution ; mais Mme de Montbrison aimait peu le luxe, comme son amie, et n'abusait pas des facilités qu'il accordait son mari... Elle lui rendait amour pour amour et ne quittait guère son foyer. C'était elle qui avait élevé son fils, qui avait semé et cultivé dans son cœur les premiers germes de l'honneur. Elle s'était dévouée à cette tâche et était morte avec la consolation de voir Achille suivre ses leçons et vivre une vie digne de son nom.

Depuis son veuvage, le comte de Montbrison était toujours invité chez les Grandvilliers, mais il y avait quelque

Ce papier visait la vie privée d'une femme. Nous nous joignons au sentiment de réprobation unanime qui a accueilli dans notre ville cette mauvaise action, et, avec tous, nous faisons des vœux pour que la justice en découvre l'auteur.

L'acte stigmatisé par notre confrère est bien, en effet, l'infamie la plus vile qu'il soit possible d'imaginer. Nous joignons nos protestations indignées à celles de notre confrère et comme lui, nous faisons des vœux pour que l'auteur de cette révoltante malpropreté soit découvert et récompensé comme il le mérite.

Pour la liste socialiste

En réponse à l'appel de M. Marmiesse, que nous avons inséré dans notre dernier numéro, nous avons reçu de 4 anonymes la somme de 20 francs que nous transmettrons à qui de droit.

Musique du 7^e de ligne

PROGRAMME DES 23 ET 27 MARS 1904
Le Bienheureux P. R. Leroux.
A. Passe-Pied. Gillet.
B. Babillage. id.
Idéale (Valse). Bollivie.
La timbale d'argent (Fant.). Vasseur.
Souvenir du Bal (Mazurka). O. Métra.
Allées Fénélon, de 3 à 4 h.

Service de voitures de place

Monsieur BUGEAT, concessionnaire des voitures de place pour la ville de Cahors, a l'honneur de prévenir le public que le service de ces voitures est assuré depuis quelques jours ; la station se trouve place d'Armes.
Service à volonté pour la ville et la campagne.
Monsieur BUGEAT tient à la disposition du public des voitures de luxe pour mariages, soirées, visites, excursions, etc.
Ses prix sont très modérés.

Arrondissement de Cahors

Cazals. — *Nomination.* — Par arrêté en date du 16 mars, M. Vidilles (Louis), adjoint au maire de Cazals, a été nommé receveur ruraliste à Prayssac, en remplacement de M. Taule, décédé.
Toutes nos félicitations.

Flaungnac. — *Contre la laïque.* — Tout comme ses confrères de la région, le desservant de Flaungnac est une de ces recrues du sanctuaire qui se sont dispensés de travailler intellectuellement et physiquement.

Un jeune homme quelconque quitte la ferme pour passer au rôle de conducteur d'âmes. C'est pour lui une affaire purement de métier, car à notre époque tout est métier ; chacun en prend un pour pouvoir bien se soigner, bien vivre.

Aussitôt établi dans son presbytère, il s'isole loin de la famille, père, mère, frères, sœurs qui cependant auraient droit de trouver place à un foyer sacerdotal.

Quel but poursuivent donc ces ministres du Seigneur ? Ils s'isolent ? mais non ils prennent servante, et toujours cette femme est trouvée par les populations toujours plus exigeante que ne le sont en général les filles des localités rurales.

Et alors commencent les drames intimes que ne détraite par moment la lutte contre la laïque et les lois républicaines.

Et tous les prêtres agissent de la même façon.

Ainsi à Flaungnac le desservant veut, à tout prix, avoir son école privée ; car il veut caser une ancienne religieuse, dit-on à Flaungnac.

On comprend alors la tâche qui incombe à M. le desservant : on comprend ses brusques et incompréhensibles emportements, la mise au rancart des fillettes de l'école laïque, son refus de leur faire le catéchisme.

M. le desservant pense qu'il en sera comme toujours jusqu'ici, que ses projets se réaliseront grâce à notre plus ou moins inexplicable silence.

Si M. l'instituteur de Flaungnac ne voulait plus faire la classe aux enfants des cléricaux et s'il s'occupait d'une école privée et de sa directrice comme le fait M. le desservant, il y a beau temps qu'on l'aurait mis en demeure de choisir entre son gagne-pain et ses agissements.

M. le desservant est-il donc au-dessus des lois et des règlements ?

Qui vivra verra.
Requiescat in pace.

Aujois. — On nous écrit :

Aperçu des beautés administratives accomplies sous le proconsulat Lafau, dit Jean Louis.

D'abord, on n'avait plus vu, dans notre commune, tant de désordres : tapages nocturnes, treilles coupées, procès, divisions et haines, que depuis le gouvernement autocratique du fameux Poncet.

1. Nous avons vu notre cimetière converti en jardin potager.

2. Des procès ou les faux témoignages ont fleuri.

3. Le sieur B. blessé dans le café Bach, d'un coup de pierre, venue du dehors.

4. Les vitres et la vaisselle brisées cinq ou six fois, même café.

5. Bouleversement des tombes de nos ancêtres au cimetière où le desservant a fait construire, pour lui, un caveau, sans payer de concession.

6. Une partie de la place publique clôturée par le même desservant.

7. L'instituteur chassé de chez lui, ce qui a occasionné la construction d'une mairie où l'argent du contribuable n'a pas été ménagé.

8. Les maisons de deux... ennemis politiques, masquées par cette mairie, quand on aurait pu l'éviter.

9. Indemnité de 150 fr. payée à l'instituteur.

10. Une plaque en marbre d'une valeur de 100 francs, à la fontaine.

11. Trois secrétaires de mairie en 3 ans.

12. Réparations aux écoles arrêtées depuis 4 ans : tant pis si les écoliers sont mal.

13. Le Conseil municipal, obligé de payer la musique de la fête locale, 3 années consécutives.

14. Nous ne dirons rien d'un certain procès, cette affaire étant une affaire privée.

Admirez Ajoulais, la belle administration de votre maire ! Et nous ne parlons que de ce qui s'est vu, de ce que tout le monde connaît.

Qui sème le vend, récolte la tempête, M. Jean Louis ! Et cette tempête qui est proche, vous balayera comme un fétu de paille ! Et ce sera un bon débarras.

Ainsi renaitront, comme par enchantement, la paix et l'union qui font le bonheur des habitants d'une même commune.

Ainsi soit-il.
Autre chose :

Pourquoi les contribuables de la commune d'Ajoulais voient-ils leurs impôts augmenter, malgré l'extinction, depuis 1897, d'une imposition de 18 centimes additionnels ; malgré la réduction des petites cotes ; malgré le dégrèvement des vignes replantées ; malgré l'énorme réduction de la cote mobilière (4/5) ?

Parce que le conseil municipal vote des centimes additionnels, tous les ans, pour insuffisance de revenu, bien au-delà du nécessaire : ainsi, au budget de 1903, on a eu 370 fr. de boni, ce qui n'empêche pas la municipalité d'engager des dépenses absorbant, et au delà, le boni.

Parce que M. le maire a voulu faire du luxe, à la fontaine et surtout à la mairie, etc., etc. Il est plus que temps de mettre le holà à cette façon de faire.

L'ancienne municipalité tomba pour avoir été trop économe des deniers des contribuables (rôle spécial pour combler le déficit de 3 années consécutives sans

un seul centime additionnel.) Celle-ci tombera pour cause contraire : elle est trop dépensière !
Un Ajoulais bien renseigné.

Sabadel-Lauzès. — *Suicide.* — Le nommé Fizammés (Jean-Louis), cultivateur, âgé de 42 ans, a été trouvé pendu dans sa grange. Un de ses voisins est arrivé trop tard pour le sauver de sa funeste résolution. Quand on a coupé la corde, Fizammés ne donnait plus signe de vie.

D'après les renseignements qui nous sont fournis, ce malheureux avait essayé plusieurs fois de mettre fin à ses jours. L'opinion publique met ce suicide sur le compte d'un commencement d'aliénation mentale.

Prayssac. — *Fête d'inauguration de l'ancien collège d'Istrie.* — Voici, dans ses grandes lignes, le programme de la fête d'inauguration qui aura lieu le dimanche 10 avril.

10 h. 1/2. — Concert donné par l'orchestre symphonique de Cahors sous la direction de M. Barreau, à côté de la statue de maréchal Bessières.

1 h. 1/2. — Arrivée du train officiel.

2 h. — Réception à la mairie des corps constitués.

3 h. — Inauguration des écoles.

4 h. 1/2. — Visite à l'hospice.

5 h. — Grand banquet démocratique dans la cour de l'école de garçons.

8 h. 1/2. — Retraite aux flambeaux avec le concours de la fanfare du Prayssac, d'une partie de l'orchestre symphonique et des élèves du cours complémentaire.

9 h. — Grand bal populaire dans les salles de la mairie, sur la terrasse et sur la place d'Istrie.

Des chœurs seront chantés par les élèves des écoles laïques pendant l'inauguration, et l'orchestre symphonique se fera entendre pendant le banquet.

Une distribution de pain sera faite le matin aux indigents de la commune.

Nous rappelons que les cotisations pour le banquet fixées à 3 fr. 50 sont reçues chez M. Monteils secrétaire de la mairie et chez M. Gipoulou directeur du cours complémentaire jusqu'au dimanche 3 avril.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux. — Il paraît que les journaux républicains qui ont parlé de M. l'abbé de Bretenoux, autrement que pour le glorifier, vont recevoir une assignation. L'Union Républicaine est déjà servie. C'est la Défense qui nous donne la nouvelle.

Nous en recauserons !

Cajarc. — On lit dans la *Petite Gironde* :

Comité républicain radical (?) — Le comité républicain radical s'est réuni samedi 19 courant, à huit heures et demi du soir, sous la présidence de M. Bruel. Sur 66 membres, 25 étaient présents.

A la presque unanimité, M. Bruel, président sortant, a été réélu, mais celui-ci ayant décliné pour des raisons que nous n'avons pas à approfondir, les fonctions dont on le chargeait, il a été procédé à deux autres tours de scrutin. Enfin, par 13 voix, M. Antony Cassary, limonadier à Cajarc, a été élu à la présidence du comité, et ce qu'il y a de remarquable dans ce choix, c'est que M. Cassary ne fait point partie du comité.

A mains levées, M. Desol fils a été élu secrétaire, et M. Savès, percepteur, a été admis trésorier.

Plusieurs délégués communaux ont été élus.

De cette réunion, il résulte clairement que les républicains indépendants assistant à la réunion se sont contentés de leur présence, et que MM. les fonctionnaires ou considérés comme tels ont tout emporté.

On se demande à Cajarc où nous en sommes.

En tout cas, nos bons réactionnaires jubilent en voyant le désarroi indéniable qui existe dans le parti républicain.

Ainsi on vient de voir des socialistes élus dans leur comité un ancien méliniste comme président !

L'incident relaté par notre confrère vaut d'être apprécié et nous espérons recevoir, sur ce point précis, des renseignements complets.

Il faut, coûte que coûte, empêcher la division du parti républicain, si habilement recherchée par la réaction.

Nous sommes convaincus que la *Petite Gironde*, méliniste à Cahors, mais anti-méliniste à Cajarc, ce dont nous la félicitons — nous aidera, avec toute la presse républicaine, à faire chez les nôtres, l'union loyale et complète.

Comité cantonal. — Le comité républicain démocratique cantonal se réunira vendredi 25 mars, à midi et demi précis, dans la salle de la mairie.

Les délégués cantonaux sont instamment priés d'assister à cette réunion qui aura, cette année, une importance considérable en raison des prochaines élections municipales et cantonales.

Figeac. — *Accident.* — Dimanche soir, dit le *Quercinois*, un bicycliste, âgé de 22 ans, descendant à une allure vertigineuse la côte de Lavessière, arriva à une vingtaine de mètres du pont du chemin de fer, sa machine fit un brusque écart et le malheureux fut précipité à tête la première sur la chaussée qu'il parcourait, par suite de la vitesse acquise, et en rasant le sol, sur un parcours d'une dizaine de mètres.

Il fut relevé dans un état étonnant et transporté à l'auberge Malepère.

Le docteur qui a été appelé à lui donner les premiers soins considère son état comme désespéré.

L'état du blessé, le jeune Félix Larouff, s'est amélioré. Ses jours ne sont plus en danger.

Concours-Festival. — L'harmonie Les Artisans Réunis, sous l'habile direction de M. Escudier, ira prendre part le 27 avril prochain, au grand concours-festival de musique organisé par la ville de Villefranche (Aveyron).

Arrondissement de Gourdon

Salviac. — *Foire.* — Malgré le beau temps qui retenait bon nombre d'agriculteurs dans les champs et sa coïncidence avec celle de Catus, notre foire a été très importante, nos foirails étaient fort bien approvisionnés en bœufs et moutons surtout, nombreuses transactions sur le bétail ; environ 800 kilogs de truffes ont trouvé preneurs à 7 et 8 fr. le kilog. ; les œufs se vendent 0 fr. 50 la douzaine et la volaille 0 fr. 60 la livre ; le blé a valu 17 l'hectolitre, le maïs, 12 fr. les pommes de terre, très abondantes 3 fr. 50, 4 et 4 fr. 50, suivant qualité.

Pas d'accident ni de vol à signaler.

Dégagnac. — *Encore un cheval emballé.* — Lundi, un cheval emballé arrivait à fond de train dans Dégagnac.

Il traversa le bourg à toute allure. En face de la poste à l'endroit où le chemin est le plus étroit, un âne attelé à une petite charrette arrivait en sens inverse. Le jeune homme qui conduisait l'âne n'eut que le temps de se garer, la petite charrette barra à peu près toute la route. Le cheval franchit l'âne d'un bond, renversa la charrette et s'abat. Le choc fut tel que les harnais du cheval furent brisés, la voiture resta en arrière.

Il n'y a pas eu de dégâts matériels, quelques courroies cassées. Les deux bêtes paraissent un peu élopées, mais voilà tout. Il n'y a pas eu non plus d'accidents de personnes.

Le cheval emballé avait échappé à son maître en revenant de la foire de St-Germain.

vaît ; l'air vif de la nuit, le silence de la nature chassaient les vapeurs du vin.

Il comprit l'imprudence de sa conduite. Embarqué dans une aventure coupable, la veille même de son mariage, ne jouait-il pas pour une vaine satisfaction son bonheur à venir ? S'il était reconnu, qu'elle serait l'opinion de la ville et surtout de Louise sur son compte ?

Et puis, quand reviendrait-il ? Fatigué, gelé, quelle mine ferait-il le lendemain près de la *Rose du Jura* cette reine de beauté ?

Pourquoi diable s'était-il lancé dans cette affaire ?

En y songeant davantage, un vague soupçon vint le mordre au cœur.

Le comte ne s'était-il pas moqué de lui, et au lieu d'avoir séduit une autre fille, n'avait-il pas suivi sa première idée et détourné Louise de ses devoirs ?

Cette pensée ne fit que passer dans son esprit ; car en effet, comment supposer que le comte eût triomphé de la vertu de Louise sans qu'il s'en aperçut, lui Pierre, qui ne quittait pas sa fiancée ? Comment supposer que la jeune fille, si sage, eût oublié en un jour ses parents, celui à qui elle allait donner sa main et son cœur ? Comment croire que le comte eût poussé l'impudence jusqu'à lui avouer son succès et l'amener lui-même à l'aider dans son entreprise ?

C'était de la folie, et Pierre n'y voulait pas penser.

Souillac. — *Probité.* — Quatre jeunes filles : Mlles Madeleine Rouffignac, Marie-Louise Vergne, Elise Raphanaud, Nancy Grégory, élèves de l'école laïque de Souillac, ont trouvé, le 19 mars, jour de foire, un porte-monnaie contenant une assez forte somme, qu'elles se sont empressées de déposer à la mairie.

Nous félicitons vivement ces jeunes filles de leur acte de probité.

Le porte-monnaie, réclamé par la personne qui l'avait perdu, a été rendu deux jours après à son propriétaire.

Bibliographie

UN HEROS RUSSE

Du *Monde Illustré* :

L'amiral Makaroff a remis en honneur, dans la flotte de Port-Arthur, les opérations d'offensive qui ont établi sa notoriété pendant la guerre contre la Turquie.

Dans la nuit du 10 mars, le lieutenant de vaisseau Kartow, après avoir combattu avec son contre-torpilleur *Vosty* (Poisson) un torpilleur japonais, a lancé avec plein succès deux torpilles sur le croiseur cuirassé japonais *Tokassago*, un des plus rapides de la marine adverse.

D'une dépêche personnelle de l'amiral Aloréeff au consul général de Russie à Paris, il résulte que ce haut fonctionnaire a lieu d'être fier de son fils.

Dans l'attaque nocturne, le torpilleur *Vosty*, dirigé avec une audace extraordinaire par le commandant Kartow, se jeta au milieu des bâtiments japonais. Sous leur feu, le lieutenant de vaisseau Kartow réussit à couler un des torpilleurs et malgré la pluie de projectiles, il ramena son bâtiment intact dans le port.

Le nouveau héros de Port-Arthur, Victor Kartow, est né à Corfon, où son père était consul général en 1868. Il fit ses études à l'Ecole normale de Saint-Petersbourg.

Il a fait le tour du monde à bord du croiseur de première classe *Dimitri-Donskoi*. Il a passé ensuite plusieurs années à l'école de la mer Noire, à Sébastopol. Depuis huit ans, il se trouve attaché à l'escadre de l'Extrême-Orient. Pendant les troubles chinois, il était de service dans le port de Vladivostok.

C'est un des plus brillants officiers de la marine russe, plein de savoir et de bravoure. Le Tzar va fort probablement lui donner la Croix de St-Georges, réservée aux hauts faits militaires.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 24 mars 1904.

V^{me} Nacla : Chronique. — Marie Berbey : Nature menteuse. — Gyp : Cloicio (suite) — André Theuriot : Soeur delay (suite) — Pierre de Lano : Terr' Neuva (suite). — Pierre Sales : La course aux millions (suite). — Bernard Lafargue : La Financière (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

Les Hémorroïdes

Peu de personnes ignorent quelle triste infirmité constituent les hémorroïdes car c'est une des affections les plus répandues, mais comme on n'aime pas à parler de ce genre de souffrances, même à son médecin, on sait beaucoup moins qu'il existe, depuis quelques années, un médicament, l'*Élixir de Virginie*, qui les guérit radicalement et sans aucun danger.

On n'a qu'à écrire, 2, rue de la Tacherie, Paris, pour recevoir franco la brochure explicative. On verra combien il est facile de se débarrasser de la maladie la plus pénible, quand elle n'est pas la plus douloureuse. Le flacon, 4 fr. 50, franco.

Bulletin Financier

Le marché conserve les mêmes allures que pendant la séance précédente, cependant si nos rentes et les valeurs françaises continuent à se montrer plutôt fermes ; il s'est produit un léger tassement sur le plupart des fonds d'Etats étrangers.

Nous retrouvons le 3 % à 95,80 sans changement ; l'Amortissable cote 97,52. Les sociétés de crédit n'ont pas sensi-

blement changé : le Comptoir National d'Escompte clôture à 500 ; le Crédit Foncier, 685 ; le Crédit Lyonnais à 1,106 et la Société Générale à 625.

Les Chemins français gagnent quelques points ; le Lyon à 1,385 ; le Midi à 1,158 ; le Nord à 1,775 et l'Orléans à 1,450.

Le Suez finit à 4,055.
Parmi les fonds étrangers ; l'Extérieure revient à 82,55 ; l'Italiano cote 94,45 ; le Portugais 59,10.

Le Russe Consolidé est demandé à 94,10 et le 3 % 1891 à 77,25.

Le Turc Unifié reste à 80,40 ; la Banque Ottomane 563.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER
75, BOULEVARD GAMBETTA
Monsieur L. Maury, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de médecine de Paris et de l'Ecole dentaire de France.
Monsieur L. Morand, Chirurgien-Dentiste diplômé de la Faculté de Médecine et de l'Ecole Dentaire de Bordeaux.

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

Travail parfait et entièrement garanti.

BOURSE DE PARIS

RENTES ET ACTIONS
AU COMPTANT ET A TERME

3 0/0.....cpt	95 00
Jouissance 1 ^{er} oct. 1903.tme	95 87
3 0/0 amor. Der. an. 1903. cpt	97 75
Jouis. 16 oct. 1903....tme	97 52
Banque de France.....cpt	3780 ..
Action nom. Jouis. 20 juin tme	..
Banque de Paris.....cpt	1075 ..
500 fr. t. p. Jouis. juillet.tme	1004 ..
Crédit Foncier.....cpt	685 ..
500 fr. t. p. Jouis. juillet.tme	685 ..
Crédit Lyonnais.....cpt	1100 ..
500 fr. t. p. Jouis. 25 sept.tme	1105 ..
Société générale. Jouis. oct. cpt	624 ..
Est.....cpt	915 ..
500 fr. t. p. Jouis. nov...tme	..
Paris-Lyon-Méditerranée. cpt	1362 ..
500 fr. t. p. Jouis. nov....ter	1365 ..
Midi.....cpt	1156 ..
500 fr. t. p. Jouis. juill. .tme	1158 ..
Nord.....cpt	1777 ..
400 fr. t. p. Jouis. juill. .tme	1775 ..
Orléans.....cpt	1450 ..
500 fr. t. p. Jouis. oct. .tme	1459 ..
Ouest.....cpt	890 ..
500 fr. t. p. Jouis. oct....tme	..
Métropolit. 250 fr. t. p. Jouis. tme	522 ..
Suez act. 500 fr. t. p. J. Jouis. tme	4055 ..
— s ^{ie} civile..... Jouis. cpt	3010 ..
Proc. Thomson-Houston. J. Jouis. tme	650 ..
Espagne extér. 4 0/0 oct. .tme	82 55
Russe 4 0/0 1901.....déc. cpt	94 70
— 3 0/0 1896.....nov. cpt	76 10
Rio-Tinto..... Jouis. nov.tme	1264 ..

MINES D'OR

Rand Mines.....	231 50
Chartered.....	44 50
East Rand.....	158 ..

Cours de Paris

Blés (77/75 à l'hectolitre) les 100 kil. net comptant. — Cour. 21 75 à 22 » ; avril 22 » à 22 25 ; mai-juin 21 75 à » » ; 4 de mai 21 75 à 22 » ; juillet-août 21 50 à 21 75 ; Circ. : 1,250. Liq. : » » ».

Farines (Fleur de Paris, les 100 K. net sans esc.). — Courant 29 » à 29 25 ; avril 29 25 à 29 50 ; mai-juin 29 50 à 29 75 ; 4 de mai 29 50 à 29 75 ; juillet-août 29 50 à 29 75 ; Circ. : 1,500. Liq. : 1,050

Bulletin météorologique

DATES	TEMPÉRATURE maxima	minima	au niv. de la mer	Temp. s. au niv. de la mer	Pression atmosph. réduite	Temps
23 Mer.	+ 24	+ 5	765		Bein	
24 Jeudi	+ 15	+ 4	761.5		Couv	

Altitude moyenne de Cahors, (Lycée), 158 mètres au dessus du niveau de la mer.

Temps probable : Variable.
D^r HERBERT

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 15

LES DRAMES DU CŒUR

PAR A. VILLIERS

PREMIER ÉPISEME

LE MOULIN GALANT

Un^e vieille histoire

» — Oui, répondit le comte.

» — Je serai vraiment curieux de la voir, s'il n'y a pas d'indis

L'ÉDUCATEUR
Revue d'éducation laïque
et sociale
PUBLIÉE SOUS LE PATRONAGE
de
La Ligue Française de l'Enseignement
Pour recevoir un numéro spéci-
men, il suffit d'envoyer sa carte à
l'administrateur de l'Éducateur, 1,
rue des Capucins, à Cahors.

A. WILCKEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE
L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE
L'ÉCOLE NORMALE
D'INSTITUTEURS

Consultation tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS
IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR
LUI-MÊME
Le propriétaire gérant: A. COUE-LANT.

BOURGET DENTISTE
9 - RUE DU LYCÉE - 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT
livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer
plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

Anti-Anémique de J. Filhol
Le flacon 1,25 | AU CITRO-PHOSPHATE DE FER | Le flacon 1,25
De longues années d'expérience garantissent son efficacité certaine dans l'Anémie,
Chlorose, Leucorrhée ou Pertes Blanches. Peut être employé par les personnes les plus
délicates.
SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS
DEPOT ET PRÉPARATION:
PHARMACIE NORMALE, Place des Petites-Boucheries, CAHORS
P. ORLIAC, Pharmacien de 1^{re} classe, gendre et successeur.

(Service d'hiver 1903-1904)

De Paris à Toulouse par Cahors					De Toulouse à Paris par Cahors					De Cahors à Libos																									
17		5(1)		23(3)		35		1125		42(4)		16(2)		1140-1128		1132(*)		4		1126		1136		40											
EXPRESS.		EXPRESS.		EXPRESS.		DIRECT.		OMNIBUS		EXPRESS		EXPRESS		OMNIBUS		DIRECT		EXPRESS		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS		OMNIBUS									
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.		1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.									
PARIS (Aust.)	départ.	3	10	10	8	58	11	14	—	TOULOUSE	d.	1	2	43	3	13	5	45	8	40	—	9	16	5	45	6	19	7	50	12	49	7	14		
LIMOGES	départ.	2	4	38	3	16	9	2	—	MONTAUBAN	d.	1	4	37	4	32	7	30	9	31	—	10	53	7	20	10	53	7	50	1	7	18	26		
BRIVE	départ.	3	3	4	3	24	9	29	—	Cahors	d.	—	4	1	5	20	8	11	9	53	—	11	33	8	1	6	30	8	9	1	14	7	28		
Gignac-Cressensac	départ.	6	6	34	4	57	12	28	—	Labenne	d.	—	—	6	9	8	52	—	—	—	—	12	13	8	43	6	49	8	46	1	32	7	46		
SOULLAC	départ.	7	7	1	5	5	1	5	—	Cieureac	d.	—	—	6	19	9	1	—	—	—	—	12	22	8	52	7	1	9	11	1	43	8	1		
CAZOULÈS	départ.	7	7	—	—	—	—	—	—	Sept-Ponts	d.	—	—	6	33	9	13	—	—	—	—	12	34	9	4	7	1	9	11	1	50	8	8		
Lamothe-Fénelon	départ.	8	8	—	—	—	—	—	—	CAHORS	arr.	2	4	38	6	42	—	—	—	—	—	12	42	9	12	12	42	9	12	1	35	7	49		
Nozac	départ.	8	8	—	—	—	—	—	—	CAHORS	dép.	2	4	49	6	52	—	—	—	—	—	10	30	5	57	10	30	5	57	10	30	5	57	10	30
GOURDON	départ.	8	8	8	6	9	2	50	—	Espeyre	d.	—	—	7	5	—	—	—	—	—	—	6	11	—	—	6	11	—	—	—	—	—	—		
Saint-Clair	départ.	8	8	—	—	—	—	—	—	St-Denis-Catus	d.	—	—	7	19	—	—	—	—	—	—	6	25	—	—	6	25	—	—	—	—	—	—		
Dégagnac	départ.	8	8	—	—	—	—	—	—	Thédirac-Peyril	d.	—	—	7	33	—	—	—	—	—	—	6	41	—	—	6	41	—	—	—	—	—	—		
Thédirac-Peyrilles	départ.	8	8	—	—	—	—	—	—	Dégagnac	d.	—	—	7	42	—	—	—	—	—	—	6	50	—	—	6	50	—	—	—	—	—	—	—	
Saint-Denis-Catus	départ.	8	8	—	—	—	—	—	—	Saint-Clair	d.	—	—	7	52	—	—	—	—	—	—	6	59	—	—	6	59	—	—	—	—	—	—	—	
Espeyre	départ.	8	8	—	—	—	—	—	—	GOURDON	d.	—	—	8	7	—	—	—	—	—	—	11	19	7	17	11	19	7	17	—	—	—	—	—	
CAHORS	arrivée	9	32	8	47	6	45	3	50	Nozac	d.	—	—	8	16	—	—	—	—	—	—	11	26	7	26	11	26	7	26	—	—	—	—		
Sept-Ponts	départ.	9	51	—	—	—	—	—	—	Lamothe-Fénelon	d.	—	—	8	25	—	—	—	—	—	—	11	33	8	7	11	33	8	7	—	—	—	—	—	
Cieureac	départ.	10	5	—	—	—	—	—	—	CAZOULÈS	d.	—	—	8	38	—	—	—	—	—	—	12	22	9	11	12	22	9	11	—	—	—	—	—	
Labenne	départ.	10	12	—	—	—	—	—	—	SOULLAC	d.	3	47	5	52	8	40	—	—	—	—	11	43	7	58	11	43	7	58	—	—	—	—	—	
Cahors	arrivée	10	45	9	35	7	27	5	15	BRIVE	d.	3	48	5	57	8	51	—	—	—	—	11	44	8	7	11	44	8	7	—	—	—	—		
Montauban	arrivée	11	19	10	1	7	52	5	55	BRIVE	arr.	4	24	6	33	9	50	—	—	—	—	12	22	9	11	12	22	9	11	—	—	—	—	—	
Toulouse	arrivée	12	13	10	49	8	45	7	51	PARIS (Aust.)	arr.	12	5	4	21	—	—	—	—	—	—	9	14	—	—	9	14	—	—	—	—	—	—	—	

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Neogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévenol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

10 PRESSES
INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)
BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS